FRANCE BIERE CHALLENGE
FAQ

QUEL EST LE PRIX DE PARTICIPATION AU FRANCE BIERE CHALLENGE ?

Les frais d'inscription sont fixés à :
100 euros HTVA par échantillon (tarif *early bird*)
115 euros HTVA par échantillon (tarif hors période *early bird*)
20 euros HTVA par feedback

AVANT QUELLE DATE DOIT-ON S'INSCRIRE ET/OU ENVOYER LES ÉCHANTILLONS ?

La date limite d'inscription est le **11 mars 2024**
La date limite d'envoi des échantillons est le **15 mars 2024**

DOIT-ON JOINDRE DES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AUX ÉCHANTILLONS ?

Oui, merci de joindre une **liste des bières envoyées** et de leur répartition dans chaque colis avec le **numéro de votre dossier**

VAIS-JE RECEVOIR UNE FACTURE CORRESPONDANT À MES FRAIS DE PARTICIPATION ?

L'envoi de la facture par e-mail se fait de manière automatique après un délai de quelques jours dès réception de votre paiement. L'adresse e-mail à laquelle la facture est envoyée correspond à l'adresse communiquée lors de votre inscription. Si vous avez besoin d'une facture **avant** paiement, merci de nous en faire le demande à l'adresse suivante : beers@becomev.com.

PUIS-JE INSCRIRE MES BIÈRES SANS CHOISIR DE CATÉGORIE OU STYLE SPÉCIFIQUE ?

Il est toujours possible de laisser le choix de la catégorie à l'organisation, mais sachez que vous êtes, bien entendu, la personne qui connait le mieux sa bière.

SERAI-JE INVITÉ À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DU BBC ?

Chaque participant sera invité à la cérémonie de remise des prix. L'adresse électronique à laquelle l'invitation sera envoyée correspond à l'adresse que vous avez fournie lors de votre inscription.